

A SON EXCELLENCE
 MONSEIGNEUR
 LE GRAND - JUGE ,
 MINISTRE DE LA JUSTICE ;
 GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

MONSEIGNEUR,

BRICE GERTOUX, membre des assemblées nationales, depuis 1791 jusqu'en 1796, directeur des contributions directes du département des Hautes-Pyrénées, actuellement à Paris, a l'honneur d'exposer à votre Excellence que depuis l'établissement du Gouvernement consulaire, il s'est organisé, dans le chef-lieu de ce département, un système affreux de persécution contre les fonctionnaires publics.

Trois médecins, dont l'un est très-achalandé, sont les chefs de cette coalition impie.

Leur but est de se débarrasser des agens d'un Gouvernement qui leur est odieux, d'employer leur crédit pour les faire rem-

placer par leurs créatures, et de disposer ainsi des places, afin de consolider leur tyrannie par la terreur et par l'asservissement des dépositaires de l'autorité.

Ils n'hésitent pas sur le choix des moyens qui peuvent leur assurer le succès de leurs crimes.

Ils emploient d'abord ceux que présentent les sciences occultes, l'électricité, le galvanisme, le magnétisme, les fumigations d'assa-fœtida, et même d'arsenic, etc., etc.

Ils travaillent ainsi les têtes pour les désorganiser, et publient d'avance la folie de ceux qu'ils attaquent.

Ils accréditent ce bruit, vrai ou faux, et le répandent, par leur correspondance, dans les départemens.

Si ces moyens ne leur réussissent pas, ils stipendient des coupe-jarrets qui deviennent les vils instrumens de leur scélératesse, et ils en emploient de plus directs et de plus efficaces.

La première victime qui a succombé sous leurs coups ténébreux, est le sieur Lapeyrere fils, jeune homme d'un mérite distingué, le premier qui ait rempli, à Tarbes, chef-lieu du département, les fonctions de maire, après l'établissement du Gouvernement consulaire.

A la vérité il était étranger à toute espèce de fonctions publiques à l'époque de sa mort. Son énergie avait déplu à monsieur le Préfet; il avait été destitué au grand regret de ses administrés, et le magistrat même qui avait provoqué sa destitution, en a témoigné depuis son repentir dans plusieurs occasions.

Il était en effet à présumer qu'il aurait été appelé de nouveau, par la confiance du Gouvernement et par le vœu des citoyens de Tarbes, à exercer les fonctions de cette place.

Ce fonctionnaire estimable est décédé dans des frayeurs, dans des troubles, dans des syndereses telles, qu'il n'a pu mettre aucun ordre dans ses affaires domestiques.

C'est aussi par l'effet de pareilles manœuvres, que le sieur Chappuis, receveur général du département, frère de monsieur Chappuis, législateur, a été moissonné à la fleur de son âge : il est aussi décédé dans des transes, dans des frayeurs, dans le trouble, dans l'agitation, dans la terreur. . . .

Son agonie fut longue. Déjà, cinq ou six mois avant sa mort, il était en proie à des sensations effrayantes qui le mettaient hors d'état de s'occuper de ses fonctions, de soutenir un quart d'heure de conversation, et même les regards de ses amis. . . .

L'exposant a été lui-même le témoin de ces faits dans plusieurs occasions ; il parvenait avec peine à le rassurer, et à lui inspirer de la confiance. Si un moment de calme paraissait succéder quelquefois à ces orages, bientôt après la tête de ce malheureux jeune homme devenait nébuleuse.

Toutes les ressources de cet art funeste et meurtrier avaient été mises en usage contre ce fonctionnaire public, qui avait mérité, à plusieurs reprises, la confiance du Gouvernement pour les mêmes fonctions.

Chargé, par son excellence le ministre des finances, de constater, après son décès, la situation de sa caisse, l'exposant trouva les papiers et les finances de la recette générale dans le plus grand désordre.

Il parvint cependant, avec le concours du juge de paix, à réunir environ vingt mille francs qu'il trouva dans des sacs épars çà et là, dans des rouleaux cachés dans les coins et recoins

de son appartement, et sous un tas de papiers qui étaient sous les pieds.

L'infortuné avait néanmoins assuré, la veille et le jour même de sa mort, que sa caisse était entièrement vide.

C'est encore à peu près dans les mêmes tourmens et dans la même aliénation, qu'est décédé, quelque tems après, monsieur Dintrans, juge du tribunal civil de Tarbes.

Enfin, l'exposant est, dans ce moment, dans les plus vives allarmes sur le sort d'un de ses amis qui remplit, dans l'ordre judiciaire, une place du premier rang. Il est atteint, depuis quelque tems, d'une maladie de langueur qui le tient éloigné de ses fonctions; il est à craindre que, produite par la même cause, elle n'ait la même fin.

On assure encore que la tête d'un adjoint de la justice de paix de Miélan (département du Gers) a été travaillée par les mêmes procédés, et qu'elle est devenue extrêmement faible. Cette ville est à peu près à la distance de quatre lieues de Tarbes.

Depuis longtems, MONSEIGNEUR, ces scélérats regardaient le directeur des contributions avec les yeux de la haine et de la jalousie. L'ordre qui régnait dans son administration et dans ses affaires particulières, faisait leur tourment. Ils ont aiguisé leurs poignards et préparé leurs poisons contre lui.

C'est depuis un an, à peu près, qu'ils travaillent à désorganiser la tête de l'exposant, par les mêmes procédés qu'ils ont mis en usage contre leurs autres victimes; et parce qu'elle a résisté plus longtems, ils en sont enfin venus à des excès dont l'atrocité fait frémir l'humanité.

La procédure dévoilera un tissu d'horreurs et de combinaisons ténébreuses inouïes jusqu'à ce jour.

On aura peine à croire que, dans le dix-huitième siècle, il existe des monstres aussi atroces et aussi persévérans dans le crime.

Voici, MONSIEUR, l'analyse des voies de fait et des vexations qui ont eu lieu à l'égard de l'exposant.....

A Tarbes, outre les procédés physiques avec lesquels ils l'ont empoisonné intérieurement ou extérieurement, et dont les vapeurs affectaient sa tête plus ou moins, un des chefs et plusieurs de leurs complices sont venus, pendant quinze jours consécutifs, et sans interruption d'une minute, depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir, râcler à ses oreilles avec un violon accompagné d'une clarinette et d'un haut-bois, *des sons aigus*, dans la chambre voisine de celle qu'il occupait chez les dames Dutilh.

A dix heures du soir ils étaient relevés par d'autres complices, qui hurlaient toute la nuit, jusqu'à sept heures du matin, dans des cornets, des imprécations et des horreurs contre lui, contre sa famille, contre celle de son neveu, membre du conseil général du département, et contre celle de sa sœur, dans une chambre de la maison de Lagrele, cabaretier, voisine de la sienne.

La diffamation de ces trois familles a été d'ailleurs proclamée publiquement dans les rues, dans les places publiques et dans les carrefours de la ville de Tarbes, la nuit et le jour, par les stipendiés de la coalition : ils ajoutaient la menace à la diffamation, et juraient *par leurs chefs* que toute la race des Gertoux serait exterminée.

Le secrétaire général de la préfecture, M. Laboulinière, qui occupe, chez les dames Dutilh, la chambre dans laquelle s'exécutait la musique enragée dont il a été parlé, répétait

(6)

cent fois par jour les propos orduriers et diffamatoires qu'on avait tenus à haute voix sur les rues : il se faisait quelquefois renforcer par ses affidés et par son domestique.

A travers toutes ces bacchanales , il a été impossible à l'exposant de fermer l'œil une seule minute pendant quinze jours et quinze nuits consécutifs.

Les cloches de la ville étaient empoisonnées de leur souffle pestiféré , et paraissaient produire dans leurs vibrations des sons articulés si immoraux , si impies et si licentieux , que , par ordre des ministres du culte des deux paroisses , on entre-coupa les coups de batant , afin de rendre ces sons articulés incohérens et sans suite.

Les voix des conspirateurs se faisaient entendre sourdement dans les airs : il est prétendu qu'elles n'étaient entendues qu'é de l'exposant.

Ses mains et ses oreilles , lorsqu'il les frottait , articulaient aussi des sons ressemblant à des mots ; ses souliers , lorsqu'il marchait , produisait le même effet.

Cet état , qu'on croirait magique (s'il était possible de croire à la magie) , subsiste encore chez l'exposant , et au moment où il rédige ce mémoire , il entend dans les airs les voix sourdes de deux de leurs complices , qui cherchent à l'effrayer , à le troubler , et à lui interdire toutes les facultés intellectuelles et physiques. Ces scélérats l'ont suivi partout depuis son départ de Tarbes.

Les bureaux de la direction sont au rez-de-chaussée de la même maison , et lorsque l'exposant y descendait dans le jour , soit pour se dérober au tintamare affreux qui l'assourdissait dans sa chambre , soit pour remettre son travail au chef , soit enfin pour lui donner ses ordres , alors M. Labou-

(7)

linière trépignait, marchait à grands pas, et frappait quelquefois du pied dans la chambre qui est au-dessus de la salle occupée par les bureaux; il invitait son domestique et les personnes qui étaient avec lui à l'imiter pour augmenter le bruit.

L'exposant quitta cette maison vers le premier mai dernier; il se réfugia chez un de ses amis: les manœuvres de ses ennemis le poursuivirent dans l'asile de l'amitié. Il n'y passa qu'une nuit.

Il se retire chez une de ses filles, mariée à Laloubère: ses assassins physiques et moraux le poursuivent encore dans cet asile de la piété filiale.

Croyant se dérober à leurs poursuite et les fatiguer, il part le lendemain pour chercher le repos dans le sein de sa famille à Campan; deux scélérats, stipendiés par les chefs, se placent sur le derrière de la voiture publique qui le conduisait: il les reconnaît à Bagnères. Ils le poursuivent jusqu'à Campan: là ils passent les nuits et les jours entiers dans une maison voisine de celle de l'exposant, à hurler et à diffamer les trois familles.

Les agens de la persécution avaient déjà proclamé à Campan la prétendue folie de l'exposant, et cette réputation factice l'avait précédé dans ses propres foyers.

A son arrivée, ses voisins, jaloux de ce qu'il a acquis la maison presbytériale, poussés d'ailleurs par l'influence du principal chef de la coalition, en deviennent les agens; et pour lui montrer leur dévouement et une entière soumission sur ses nouveaux ordres, ils finissent par être ses Seïdes.

L'un, qui est un so-disant avocat, déshonore cette noble profession en hurlant jour et nuit dans un cornet plein de sels combinés: il se déshonore bien plus encore en trahissant

la confiance de l'exposant, et en se prêtant à des noirceurs telles, que les chefs de la horde ont été forcés de convenir qu'il était aussi scélérat qu'eux.

L'autre est un cabaretier, qui, autant par bêtise que par scélératesse, s'est fait le valet des conspirateurs.

Le lendemain de son arrivée, il parut une lettre faussement attribuée à un vicaire général, qui jouit d'une confiance bien méritée auprès de monsieur l'évêque; l'exposant y était désigné sous le nom de *l'impie Achab* : elle portait en substance que l'impie Achab *Gertoux*, directeur des contributions, *devait expirer par le son des cloches dans son lit de douleur*. Ces mêmes propos avaient été tenus à Tarbes, avant son départ, par un suppôt du tribunal criminel, agent et complice de la coalition.

Oui, MONSIEUR, l'exposant était en effet expirant dans un lit de douleur, entouré d'une famille éplorée et réduite au désespoir.

Cependant le zèle de ses assassins ne se ralentit pas, et le projet de consommer le crime fut encore suivi avec plus de chaleur.

En effet, le son des cloches fut continué longtems, et répété à l'infini; son agonie fut sonnée à diverses reprises.

Au son des cloches vint se joindre le tintement des poêles, nuit et jour, et le bruit sourd d'une sonnette à vache couverte de laine en dessus.

Pendant la nuit, des Mégères contrefaisaient la voix de ses enfans pour troubler son repos; elles pleuraient, poussaient des gémissemens: plusieurs fois l'exposant a été la dupe de ces voix et de ces gémissemens trompeurs. Il appelait alors son épouse: Allez, lui disait-il, consoler tel enfant qui pleure.

et qui gémit; dites-lui que je suis mieux, et que ses pleurs m'affligent. Elle exécutait mes ordres. Nos enfans, me disait-elle à son retour, dorment tranquillement; reposez-vous, Gertoux, vous en avez besoin.

Le meurtre de l'exposant a été prêché publiquement par un prêtre pendant deux jours, par intervalle. « Il faut, disait ce scélérat en pleine rue, et à haute voix, aller égorger l'impie Achab-Gertoux dans son lit, et puisque le son des cloches est impuissant, peuple de Campan, levez-vous, suivez-moi; je suis à votre tête: qu'il meure! Offrons à Dieu cette victime en holocauste; ce sacrifice lui sera infiniment agréable. Vous savez tous que cet impie a acquis le presbytère consacré à l'habitation des ministres du Seigneur. »

Les deux voisins latéraux répondaient en *chorus*; *Il faut l'aller fusiller dans le presbytère.*

En effet, quelque tems après la seconde exhortation, le frère de ce prêtre sortit armé d'un fusil pour consommer le crime; il en fut empêché par un de ses voisins, qui l'entraîna de force chez lui.

Les menaces, les provocations à l'assassinat de l'exposant ont été réitérées mille fois la nuit et le jour pendant qu'il a séjourné à Campan. On tenta même une nuit d'escalader les murs pour l'exécuter. Ce projet échoua, et l'assassin qui grim-pait tomba à la renverse. A toutes ces horreurs vinrent encore se joindre, pendant deux nuits, le roulement continuel de deux voitures à quatre roues, dont l'une appartenait au fils du ci-devant seigneur de Laloubère, et l'autre à un général de brigade en séjour à Bagnères.

Les maîtres étaient quelquefois dans ces voitures; toujours elles étaient accompagnées d'un cortège de domestiques ou de

personnes soudoyées, qui avaient reçu l'ordre de joindre des cris d'alarmes et de terreur au bruit du roulement. Ces cris et ces hurlemens affreux étaient répétés à chaque instant et venaient frapper ses oreilles.

Une de ces nuits affreuses, ils annoncèrent qu'ils allaient faire guillotiner l'exposant dans son lit, ainsi que ses voisins, par Rousseau, piémontais, domestique du sieur Laboulinière. Cette menace n'eut pas de suite à son égard. On alla seulement chez les autres, qui jouèrent le rôle de gens effrayés par l'appareil du supplice et par la présence du bourreau, et qui en conséquence poussèrent des cris plaintifs et lamentables pendant une grande partie de la nuit.

L'audace effrénée des conjurés s'est portée au point de faire figurer à diverses reprises dans ces scènes d'horreur, le président du tribunal criminel, le procureur général impérial, le préfet, le secrétaire général, le capitaine de la gendarmerie, son lieutenant, et partie d'une brigade.

L'escouade de la gendarmerie se disait chargée d'exécuter des mandats d'arrêt et d'amener, supposés contre l'exposant et ses voisins; lecture de ces mandats était faite publiquement et à haute voix.

Ce moyen de terreur a été mis en usage plusieurs fois. Dans certaines circonstances on affectait le mystère; mais on avait toujours grand soin d'instruire l'exposant de ces démarches mystérieuses, par des propos tenus sur la rue et à portée d'être entendus par lui.

Un des voisins (l'avocat) avait invité un jour, en soufflant dans son cornet magnétique, l'exposant à prendre le chocolat; il l'invita un autre jour, de la même manière, à aller diner chez lui.

(11)

On sent d'avance que ces invitations ridicules ne furent pas acceptées. Le lendemain du dernier refus, cet avocat criait à tue-tête, toujours en soufflant dans son cornet magnétique : tu as été bien heureux de ne pas avoir accepté ni le chocolat ni le diner, parce que mon projet était de t'empoisonner...; tout était préparé pour cela, mais ce qui est différé n'est pas perdu. Il ajouta encore que l'exposant avait été réellement empoisonné en buvant du vin qu'il avait fait prendre chez un cabaretier nommé Labaille Bourgeac, dont la probité est généralement reconnue. Tel fut à Campan le résultat des opérations combinées des conspirateurs et de leurs agens.

L'exposant ne trouvant point de repos, même dans le sein de sa famille, partit pour Tarbes le 25 mai.

Il ne fut pas plus ménagé en route. A l'issue de Campan, il s'aperçut que le cliquetement des fers de sa jument articulait des sons imitant la parole.

Arrivé à Arcizac-Adour, l'articulation changea tout à coup lorsque l'exposant passa devant la dernière maison de ce village, qui est située à la droite de la grande route.

On assure que les nommés Fricasse, cordonnier, et Touton Figarol, avoué, tous les deux habitans de Tarbes, étaient postés à guet-apens dans cette maison, pour attendre l'exposant à son passage.

A Momeres, autre village qui se trouve encore sur la grande route, l'articulation du cliquetement des fers de la jument; produisit encore des sons différens.

Sans doute un autre guet - apens était aposté dans ce village.

Pendant toute la route, l'exposant fut escorté en outre depuis Bagnères jusqu'à Laloubère, par deux voix qui se faisaient entendre, à une certaine distance, et qui imitaient celles des

(12)

sieurs Laboulinière, secrétaire général de la préfecture, et de Dumont, maire de Campan.

Ils se disaient armés l'un et l'autre de pistolets, et le menaçaient à chaque instant de le tuer, s'il allait à Tarbes.

Il était nuit lorsque l'exposant arriva à Laloubère; son gendre et sa fille voulurent le retenir absolument; il résista à leurs instances pour leur épargner les horreurs et les désagréments de la persécution.

Rendu à Tarbes, il heurta à la porte d'une auberge où sa famille va loger. La crainte de déplaire aux chefs de la conspiration, et celle de devenir l'objet de leur haine et de leur vengeance, lui en fit refuser l'entrée.

Il fut reçu dans une auberge où il se croyait en sûreté, quoiqu'elle lui eût été indiquée par les voies du cornet magnétique.

Mais à peine sut-on qu'il y était logé, que tout changea de face dans cette auberge, la plus paisible de Tarbes.

Les domestiques, ainsi que les maçons et les couvreurs qui travaillaient aux réparations de la maison, furent achetés et corrompus; ils se dévouèrent entièrement aux assassins.

Par l'effet de cette corruption, les procédés les plus atroces ont été substitués aux attentions et aux égards dus à un voyageur, surtout lorsqu'il est connu sous de bons rapports, et honoré de la confiance du gouvernement.

Les criailleries ordurières d'usage, recommencèrent le soir même de son arrivée.

Des fumigations d'assa-fœtida brûlé avec de l'arsenic, lui furent prodiguées avec profusion.

Le lendemain de son arrivée, les ouvriers et les manœuvres transportèrent les échafaudages. Ils baricadèrent la seule croisée qui éclairait sa chambre, et l'empêchèrent ainsi de respirer l'air.

Ils lui jetèrent à plusieurs reprises le mortereau des décombres sur la figure, et par le tuyau de la cheminée, des paquets de sels ou d'arsenic. Un jour ils lui adressèrent par la même voie, une terrine qui se brisa en éclats; elle était remplie d'une composition dont l'exposant ne connut ni les ingrédients, ni par conséquent les effets; cependant, et par une précaution dictée par la prudence, il couvrit cette matière des cendres qui se trouvèrent très à propos dans l'âtre, afin de faire absorber ce qu'elle pouvait contenir de pestilentiel.

Enfin, ces ouvriers étaient tellement voués aux manœuvres de ses ennemis, qu'ils firent brûler sur un réchaud de l'assa-fœtida et de l'arsenic, dans la partie du grenier qui correspondait directement à sa chambre.

Les domestiques se permirent, une seule fois cependant, d'imbiber de sel une caraffe d'eau bonne à boire qui lui était destinée, mais il la fit changer.

Les voyageurs logés à cette auberge en déguerpirent dans la nuit. Un négociant de Pau qui était du nombre et qui n'ignorait pas que l'exposant était depuis longtems l'objet d'une persécution horrible, lui souhaita le bonsoir, et lui adressa ces mots latins : « *Ab assuetis non fit passio.* Quant à moi, ajouta-t-il, je ne veux pas mourir dans cette auberge, et je vais chercher le repos dans une autre. »

Les hurlemens, les cris d'alarmes, d'effroi, de terreur; les imprécations, les apostrophes outrageantes, les menaces d'assassinat, les propos les plus impies, furent vomis nuit et jour sans une minute d'interruption, dans les airs, par les cornets magnétiques qui s'étaient multipliés. Le ciel et la terre en furent infectés.

Enfin, le délire des conspirateurs a été à son comble, lors-

qu'ils ont, avec une audace effrénée, violé le secret de la correspondance qui a eu lieu entre son Exc. le ministre des finances et l'exposant.

Il est connu à Tarbes qu'une lettre de satisfaction que ce ministre lui avait écrite a été lue dans les sociétés....

Qu'une autre lettre écrite par l'exposant à son Ex., relativement à la suppression de deux places de contrôleur dans cette direction, pour les réunir à celle du département des Landes, a été lue dans les cercles, où elle a subi la censure et les traits piquans de la dérision, quoique la minute de cette lettre n'ait jamais été remise dans les bureaux, et que l'exposant l'ait toujours gardée sous la clé.....

Qu'un tableau, dressé d'après les ordres du ministre sur les services, la moralité et les talens des employés de la direction, a été pareillement livré à la curiosité de plusieurs personnes, au point que les notes particulières à chacun de ces employés ont été répétées littéralement et mot pour mot, même à l'exposant.

Qu'une lettre d'amitié écrite par l'exposant à son collègue, M. Menessier, directeur des contributions directes du département de la Moselle, a couru les rues, et qu'il en a été extrait plusieurs copies, quoiqu'il n'y eût pas de minute, et qu'elle eût été cachetée et remise par l'exposant lui-même au chef de ses bureaux.

Toutes les lettres et paquets qui partaient des bureaux de la direction, étaient cependant portés à la poste par M. Claverie, dernier commis, beau-frère du directeur de ce dépôt sacré.

L'objet de toutes ses manœuvres était de confirmer l'opinion déjà préparée sur l'aliénation de l'esprit de l'exposant, et d'y

(15)

chercher des preuves par des commentaires, afin d'envahir par provision sa place, en supposant qu'il ne succombât pas sous les coups qu'on lui portait : ce qui, cependant, paraissait infailible aux conjurés, d'après le succès qu'ils avaient déjà obtenu par les procédés de leur physique expérimentale.

Les autorités locales ont toujours été froides et muettes sur tant d'horreurs commises publiquement contre un agent du Gouvernement; et malgré qu'il ait hautement invoqué leur intervention, il n'a trouvé aucun appui ni dans l'autorité ni dans les talens. Aucun avocat n'a voulu se charger de sa défense, tant est puissant dans cette ville, chef lieu du département, le crédit des conspirateurs !

L'exposant désespérant de résister plus longtems à des attaques si violentes, si multipliées et si soutenues; assuré de ne pouvoir survivre à une persécution si atroce, chercha son salut dans la fuite. Il est venu réclamer à la source de l'autorité la justice qu'il n'a pas trouvée dans une ville ingrate qui lui devait cependant quelque sentiment de reconnaissance.

Ces assassins, qui avaient prévu qu'il ne lui restait d'autre ressource pour se dérober à leurs coups, qui voulaient d'ailleurs ensevelir leurs crimes dans l'ombre et en assurer par là l'impunité, firent tous leurs efforts et employèrent tout leur crédit pour empêcher son départ.

Par leurs menées, toute voiture suspendue lui fut interdite. Leur victime échappa cependant en partant le 22 mai dernier pour Pau, sur une brouette qu'il trouva pour dernière ressource.

Il espérait voyager tranquillement, autant néanmoins qu'on le peut dans les ténèbres et sur une brouette.....

Mais à peine fut-il arrivé sur la côte de Gers, qu'il entendit le trépignement des pieds de chevaux et le hurlement des

552

182

cornets magnétiques qui l'avaient assourdi à Tarbes, à Laloubère et à Campan.

Il crut entendre les vibrations des cloches d'Ybos, département des Hautes-Pyrénées, ou des sons qui les imitaient, et qui paraissaient répéter les mêmes indécences que celles de Tarbes.

La persécution ne se renferma pas dans les limites du département des Hautes-Pyrénées.

L'exposant arriva à Pau le 25 mai, à cinq heures du matin; il descendit à l'auberge des *Trois-Cantons*, où le même accueil qu'il avait reçu à Tarbes lui était préparé, par les soins d'une dame native du département des Hautes-Pyrénées, sœur d'un des coalisés.

A son déjeuner, une bouteille de vinaigre fut adroitement substituée, par l'instigation de cette dame, à celle que l'aubergiste lui avait fait porter dans sa chambre.

Deux charognes furent placées dans la rue, vis-à-vis ses croisées, pour méphytiser l'air, et les fumigations d'*assa-fœtida* ne cessèrent d'empoisonner ce quartier de la ville: les vapeurs en étaient si fortes et si insupportables, qu'une dame (la ci-devant comtesse d'Abidos) s'en trouva tellement indisposée, qu'elle fut obligée de se mettre au lit; enfin, s'y trouvant comme étouffée par leur effet, elle quitta son appartement et en prit un à l'extrémité opposée.

Un rouet de bois de nouvelle invention, et dont le mouvement fait à peu près le bruit d'un tourne-broche, fut placé dans la chambre voisine de celle de l'exposant: ce rouet était en jeu nuit et jour; les criaileries nocturnes furent à peu près de la même force, dans le même genre, et aussi discontinues qu'à Tarbes.

(17)

Cependant les domestiques du fils du ci-devant seigneur de Laloubère s'étaient rendus à Pau, et, réunis à ceux de la dame dont il a été parlé, ils faisaient un bruit affreux dans le quartier, excitaient les ouvriers en bois à faire travailler leurs scies, à frapper de grands coups dans leurs ateliers; et sous le prétexte que l'un de ces domestiques était logé à la même auberge que l'exposant, ils montaient dans une partie du grenier abandonnée aux chauves-souris, au-dessus de la chambre occupée par l'exposant, et y faisaient un sabat affreux.

Lui étant impossible de résister plus longtems à ce tumulte, et de supporter l'air fétide et empoisonné dont il était imprégné et étouffé, il se réfugia dans une antichambre.

A Pau parut aussi nuitamment sur la scène la prétendue gendarmerie du département des Hautes-Pyrénées, ayant à sa tête le capitaine et le fils du ci-devant seigneur de Laloubère, et dans cette scène figura pour la première fois le prétendu chef d'escadron de la gendarmerie, qui parut semoncer vivement le capitaine, le fit mettre en prison, par forme de police militaire, et lui donna pour camarade le fils du ci-devant seigneur de Laloubère.

Les vibrations des cloches allaient aussi leur train; elles avaient été empoisonnées comme celles de Tarbes.

La réputation de la prétendue folie de l'exposant fut solennellement proclamée dans cette ville; les voyageurs et les conducteurs des voitures publiques furent chargés de la répandre, et de la faire précéder sur tous les lieux de son passage: les agens de cette coalition infernale ne négligèrent rien dans cet objet.

On pense bien qu'après avoir essayé de pareils traitemens,

l'exposant fut très-pressé de partir : dans cet objet, il quitta, le 25 mai au matin, l'auberge des *Trois-Cantons*, et alla attendre le conducteur de la diligence de Bayonne à l'auberge de Marescaut. Il arrêta une place pour le jour même, et remit douze francs à un agent du conducteur : ainsi sa place lui était assurée, lorsque l'instant d'après cet agent, intimidé ou gagné par ceux de ladite dame et des chefs de la conspiration, lui rendit les douze francs, en lui disant qu'il n'y avait pas de place pour lui.

L'exposant ne s'en tint pas à ce refus ; il pria le S. Marescaut d'aller lui-même arrêter une place au bureau de la diligence. - Il profita de cet intervalle pour aller solliciter auprès de monsieur le préfet un passe-port, que les circonstances difficiles dans lesquelles il s'était trouvé à Tarbes, au moment de son départ, l'avaient empêché de prendre. Il attendit très-longtems inutilement l'audiencé, et à ce propos il n'est pas indifférent d'observer qu'en l'absence de monsieur le préfet il essaya quelques insolences de la part d'un commis, qui prit sur lui de jouer le rôle de secrétaire-général.

Tous ces mauvais procédés étaient l'effet de l'intrigue de ladite dame et des coalisés.

Cependant la diligence était partie, et l'exposant restait à l'auberge, si le sieur Marescaut ne lui eut fourni un cabriolet et deux chevaux pour la joindre.

Les cornets hurlèrent de plus fort à son départ ; des sons lugubres et sinistres se répandirent de toutes parts dans les airs, et le clocher de l'ancien couvent de Lescar paraissait en être l'autre ou l'écho.

A demi-lieue à peu près de Lescar, il se forma un orage qui s'annonçait de la manière la plus terrible ; l'exposant en

fut effrayé, mais la colonne de l'air formée en trombe passa rapidement à côté de la voiture, sans que l'exposant, le postillon ni les chevaux en fussent incommodés. Ainsi l'exposant continua sa route avec confiance, sous la protection du ciel, qui l'a visiblement sauvé ensuite des dangers dont il a été environné.

L'exposant joignit la diligence vers les trois heures du soir.

Aucun événement remarquable ne s'est passé sur sa route jusqu'à Bordeaux.

Il observe seulement que dans les auberges où il s'arrêtait il était regardé comme fou, traité de même, et surtout ranconné; car les émissaires de la coalition avaient prévenu les aubergistes et leurs domestiques, qu'une de ses manies était de prodiguer l'argent, et que telle exorbitante que fût la demande qu'on lui ferait, il paierait sans ricaner.

Il arriva à Bordeaux le 31 mai; il descendit à l'auberge qui a pour enseigne l'*hôtel de Richelieu*, tenue par le sieur Daget: après avoir retiré des bureaux de la direction sa valise, il monta dans sa chambre. Il se disposait à se jeter sur le lit pour reposer quelques instans; mais il avait à peine ôté ses souliers, qu'il entendit dans la chambre voisine le bruit du rouet dont on s'était servi à Pau, pour fatiguer le tympan de ses oreilles; il aperçut, d'ailleurs, les préparatifs de la musique enragée qui l'avait tourmenté à Tarbes pendant quinze jours, sans une minute d'interruption.

L'exposant ne fut pas surpris de ces dispositions, lorsqu'il reconnut dans la cour de l'auberge deux personnes qui avaient précédé son arrivée, l'un est le fils d'un médecin de Tarbes, chef de la persécution, et l'autre un agent des plus zélés et des plus actifs.

Ils avaient déjà signalé l'exposant comme fou : bien plus, ils s'étaient annoncés comme des parens qui étaient venus à Bordeaux, pour l'empêcher, dans l'intérêt de sa famille, de continuer sa route vers Paris.

L'exposant ne trouvant ni sûreté ni repos dans cette auberge, alla loger aux Chartrons, chez une dame qui tient hôtel garni et qui donne à manger.

Elle lui donna un domestique pour aller retirer sa valise de l'auberge de Richelieu; il la reprit en effet dans la chambre qui lui avait été destinée, en chargea ce domestique, et remit à un homme d'un certain âge la clef de la chambre.

Il sortit de cette auberge avec ce domestique qui portait la valise sur le cou.

Mais à peine eut-il fait quinze ou vingt pas sur la rue, qu'il s'aperçut que le domestique ne le suivait pas. Revenu à l'auberge, il voit sa valise jetée à terre dans la cour, environnée d'un cercle de jeunes gens parmi lesquels il reconnut les deux agens et complices de la coalition; ils étaient sans doute à délibérer s'ils l'éventreraient; car ils savaient qu'elle contenait une somme de cinq mille quelques cents livres; ce qui a été constaté par le Magistrat de sûreté.

Le domestique, effrayé, se tenait à quelque distance, il eut toutes les peines du monde à articuler que la valise lui avait été enlevée avec violence et de vive force sur la rue, à dix ou douze pas de l'auberge, par deux jeunes gens à lui inconnus.

L'exposant se présente pour réclamer sa valise; elle lui est refusée net, et il est taxé de fou.

Il a recours à l'autorité du maire; un domestique lui répond brusquement qu'il n'est pas visible, parce qu'il est malade.

Enfin, il porte plainte devant le Magistrat de sûreté, Lafourcade, de ce vol public, de cette violation de la foi publique, et de cet attentat porté à la sûreté des voyageurs; le magistrat ordonne *verbalement* que la valise sera portée dans ses bureaux; l'énumération des espèces qu'elle contient est faite en sa présence; le montant se trouve conforme au bordereau que l'exposant lui en avait remis; et celui-ci, après avoir essuyé quelques insolences de la part de l'aubergiste, et notamment la qualification de fou qui lui avait été commandée, est réintégré dans la possession de son argent et de ses effets.

Le Magistrat fait mine de dresser, sur papier libre, un procès-verbal: il propose à l'exposant de le signer, celui-ci s'y refuse, le prie de donner suite à la plainte, et de poursuivre, par les voies légales, les auteurs, fauteurs, corréés et complices du vol public de sa valise. Il se réserve expressément toutes les actions civiles et criminelles résultantes de ce crime; le mémoire en plainte reste déposé dans les bureaux de ce Magistrat.

Ce fâcheux contre-tems a retenu l'exposant à Bordeaux pendant quatre jours.

Le 3 juin, il arrête une place dans la diligence qui conduit de Bordeaux à Paris, pour le départ du quatre.

Sa valise, contenant à peu près les mêmes espèces, est remise dans les bureaux de la direction. Dans l'intervalle du 3 au 4, le conducteur est acheté et corrompu; la diligence s'arrête un instant à Chouvenceau; l'exposant et les autres voyageurs descendent pour se rafraîchir dans des auberges différentes; il est le seul oublié, malgré que la diligence ait passé à côté de lui, et que le conducteur et les autres voyageurs

l'aient aperçu ; elle allait avec la rapidité de l'éclair ; l'exposant la suivit quelque tems à pied ; mais fatigué, et désespérant de l'atteindre, il revint à Chouvenceau ; il loua un cheval que l'autorité du maire lui fit trouver, et partit dans la nuit à travers les forêts pour rejoindre la diligence à Barbesieux : vain espoir ! elle était déjà partie.

L'exposant arriva à Barbesieux vers minuit ; il descendit à l'auberge qui a pour enseigne *la Boule-d'Or*, chez Legand-Aubert. C'est à celle-là que s'arrête la diligence.

Le perfide conducteur de celle qui était partie le 4 juin, fidèle aux engagements qu'il avait contractés à Bordeaux avec les agens de la conspiration, avait disposé les esprits à le recevoir comme un fou prodigue de son argent.

D'après cet avis, on avait préparé une fête, et un repas à dix ou douze couverts, dont il devait être l'*Amphytrion* ; mais désespérant de le voir arriver ce soir là, vu l'heure avancée de la nuit, les convives s'étaient mis à table.

L'exposant entra sur la débacle du festin ; il les trouva d'une gaité bruyante qui redoubla à son arrivée. Cette humeur joviale changea tout à coup lorsqu'il demanda à manger seul.

Pendant son souper ils s'amuserent à le faire agacer et provoquer à diverses reprises.

Las de tant d'impertinence, l'exposant y répondit assez vertement, et répliqua par quelques épigrammes aux injures grossières qui lui étaient prodiguées, et aux épithètes de fou et d'insensé dont on le régala.

On lui demande le paiement de son souper et de celui de l'homme qui l'avait accompagné. Il paie sans difficulté, et s'apercevant que l'aubergiste lui rendait trop sur l'échange

d'un écu de six livres, il l'engagea à recompter; elle reprit en effet quelque argent, dans le trouble et dans l'agitation.

Les injures et les provocations recommencèrent de plus belle; l'exposant ne les souffrit pas, patiemment.

Ici, MONSEIGNEUR, commence une scène d'horreur faite pour exciter l'indignation de toutes les âmes sensibles.

A une heure après minuit l'exposant est chassé avec violence d'une auberge accréditée, qui doit être l'asile sacré des voyageurs. La femme de l'aubergiste renforcée du valet d'écurie et de trois ou quatre personnes, le poussent rudement vers la rue et lui ferment la porte de l'auberge.

Il s'assied sur un banc placé sous des arbres en face de l'auberge. Il implore à haute voix le secours du peuple de Barbezicux; il se nomme. Tout est muet. Les échos seuls lui répondent dans le silence de la nuit. Il craint d'être assassiné.... Mille idées, les unes plus lugubres que les autres, viennent l'agiter.... C'est dans des transes mortelles qu'il passe une grosse heure à déplorer son malheureux sort.

Enfin, le froid et l'humidité lui rendent le sentiment de son existence; il va chercher un asile. Il parcourt toute la ville, mais inutilement.

A deux heures du matin un gendarme se présente à lui, lui reproche ses promenades nocturnes et lui ordonne d'aller rendre compte de sa conduite au commandant de la gendarmerie.

Il résiste à cet ordre. Je n'ai aucun compte, dit-il, à rendre à votre commandant; conduisez-moi chez les magistrats; j'obéirai à la loi. — Où sont vos papiers? — Je n'en ai pas. — Votre passeport? — Je voyage sous le passe-port de l'opinion publique.

La résistance de l'exposant irrite le gendarme; il appelle

six paysans apostés, vêtus de surtouts de toile écrue ; alors il lui réitère cet ordre : l'exposant y résiste avec plus d'intrépidité. Le gendarme lui enlève de force sa canne, aux grands applaudissemens de son escorte, qui le nomme M. Fayeux. Le commandant se présente, et l'exposant croit ne pas se tromper en avançant qu'il était du nombre de ceux qui l'avaient maltraité à l'auberge de la *Boule-d'Or*.

Le commandant, qui était en habit bourgeois, ordonne de conduire l'exposant en prison. Celui-ci calcula le nombre des assaillans ; ils étaient huit : il vit bien que la supériorité du nombre était un obstacle invincible à la défense de sa liberté individuelle, et que toute résistance à l'oppression était inutile et même dangereuse.

Ainsi l'exposant fut traîné dans une tour du château des anciens comtes de Barbezieux. La porte du cachot s'ouvre pour l'engloutir. Quel spectacle hideux frappe sa vue ! cinq spectres pâles et défigurés, gissant sur des châlit, le font reculer d'horreur. une odeur fétide et infecte empoisonne cet asile de l'infortune. N'importe, la porte du cachot se referme sur lui.

Un de ces infortunés veut lui faire place aux pieds du châlit : il le remercie ; il craint la contagion. . . . ; enfin, il se couche, transi de froid, dans un coin, sur un tas de vieilles tuiles.

L'aurore vient enfin éclairer ce triste séjour : l'exposant passe la matinée entière jusqu'à onze heures à implorer le secours du ciel, et la protection de la loi contre les actes oppressifs et arbitraires auxquels il est en butte. Sa voix est entendue.

A onze heures deux gendarmes le conduisent chez monsieur Bourdet, magistrat de sûreté. Il y trouve le commandant

(25)

de la gendarmerie et le gendarme Fayeux : ils paraissaient consternés. Ce magistrat l'accueille avec bonté et avec l'intérêt que les âmes justes et sensibles accordent aux opprimés. Il dresse un procès-verbal, que l'exposant a signé. Il invite celui-ci à revenir à l'auberge de la *Boule-d'Or*, et l'assure qu'il y sera traité avec les égards qui lui sont dus. . . .

L'exposant n'a qu'à se louer de la bonne conduite de monsieur Bourdet dans cette circonstance, et de la sensibilité que ses dames ont témoigné à son infortune.

Cependant, il obéit à la voix de la sagesse et se rend à l'auberge de la *Boule d'or*. Sa canne lui est apportée quelque tems après par le commandant de la gendarmerie. Il le remercie.

Le séjour qu'il a été obligé de faire à Barbezieux, fera époque dans l'histoire de la persécution horrible qu'il a éprouvée.

L'exposant partit de Barbezieux le 6 juin. Le conducteur de la diligence, partie de Bordeaux le 5, avait reçu l'ordre du directeur des messageries de le mener en toute sûreté à Paris. Celui-ci était déjà informé de la conduite perfide qu'avait tenue le conducteur de celle partie le 4.

L'exposant est arrivé à Paris le 10 juin, sans malencontre.

Le tableau analytique que l'exposant a l'honneur de mettre sous les yeux de votre Excellence, offre, MONSIEUR, le caractère d'une atrocité soutenue avec un acharnement qui n'a pas d'exemple.

Des tigres altérés de sang veulent, à quel prix que ce soit, s'abreuver de celui d'un agent du Gouvernement et de celui de trois familles entières.

Leur soif est inextinguible.

Dans leur rage, ils poursuivent leur proie de département en département pour la dévorer.

(26)

Ils rugissent lorsqu'elle échappe à leurs griffes meurtrières.

Le nombre de leurs agens et de leurs complices se multiplie en proportion des obstacles qui s'opposent à leurs projets sanguinaires ; rien ne les arrête.

Ils se jouent de la vie et de l'honneur des citoyens.

Ils foulent aux pieds les droits sacrés de l'homme et les lois protectrices qui les ont consacrés.

La violation du dépôt des lettres n'est pour eux qu'un jeu , et ils en font l'objet de leur amusement et de celui de leur société.

Le secret de leur art funeste les enhardit à tous les crimes.

Ils espéraient de les ensevelir avec l'exposant dans le même tombeau ; ils annonçaient hautement sa mort comme très-prochaine , par l'infailibilité de leur atroce magie.

Leur projet ayant échoué en province et sur la route , ils ont transporté à quarante ou cinquante lieues de Paris leur atelier et leurs cornets infernaux.

De là ils ne cessent de vomir dans les airs nuit et jour , et sans l'interruption d'une minute , des imprécations contre l'exposant et contre les trois familles proscrites.

Leurs sons lugubres ne lui accordent pas un moment de relâche.

Ils annoncent le pillage , l'incendie , le massacre de toute sa famille ; ils répètent à chaque instant le serment exécrable d'exterminer toute la race des Gertoux , jusqu'aux derniers neveux : ils boivent d'avance leur sang dans leur coupe enchantée , et ils en savourent déjà les délices.

Ils font tous leurs efforts pour confondre toutes ses idées , et lui interdire même la faculté de penser.

Ces monstres épient toutes les démarches de l'exposant , et devinent jusqu'à sa pensée la plus secrète.

Chaque ligne, chaque mot de ce mémoire est pour eux un objet à censure ou à dérision.

Jamais on ne montra tant d'audace dans la conception du crime, jamais tant de constance et d'intrépidité dans l'exécution.

Tant de scélératesse ne peut, MONSEIGNEUR, rester impunie.

C'est par la protection visible de la Providence que l'exposant a échappé à tant de dangers.

Elle a veillé et veille encore sur ses jours.

Peut-être, dans la profondeur de sa sagesse, l'a-t-elle choisi pour être l'instrument de sa vengeance, et pour arracher le masque à des scélérats qui ont trop longtems souillé impunément la terre de leurs forfaits.

Vous avez vu, MONSEIGNEUR, que ces antropophages ont étendu les ramifications de leurs noirs complots dans quatre départemens. Il est impossible à l'exposant d'en suivre les traces, si l'autorité supérieure ne lui tend une main secourable : il est venu invoquer sa justice et son appui.

La société entière réclame la punition de ces monstres, et un exemple terrible et effrayant pour ceux qui oseraient les imiter. *Interest reipublicæ cognosci malos.*

A ces causes il vous plaise, MONSEIGNEUR, ordonner à M. le Procureur général impérial des Hautes-Pyrénées, de porter plainte et faire informer contre les auteurs, instigateurs, fauteurs et complices des crimes commis dans ce département, depuis environ six mois, contre l'exposant et sa famille, leurs circonstances et dépendances.

A M. le Procureur général impérial des Basses-Pyrénées, de porter plainte et faire informer pareillement contre les

auteurs, fauteurs, instigateurs et complices des crimes commis contre lui, à Pau, chef-lieu de ce département, les 23, 24 et 25 mai dernier, leurs circonstances et dépendances.

A M. le Procureur général impérial du département de la Gironde, de porter également plainte et faire informer contre les auteurs, fauteurs, instigateurs et complices des crimes commis à Bordeaux contre l'exposant, depuis et compris le 31 mai dernier, jusqu'au 3 juin inclusivement, notamment à raison du vol public de sa valise, et à raison des moyens de corruption et de séduction pratiqués envers le conducteur de la diligence partie de Bordeaux pour Paris, le 4 juin aussi dernier, et dont le nom doit être inscrit sur le registre de départ de la direction des messageries.

Enfin, à M. le Procureur général impérial du département de la Charente, de porter plainte et faire informer contre les auteurs, fauteurs, instigateurs et complices des crimes commis contre l'exposant, à Barbesieux, chef-lieu d'arrondissement, les 5 et 6 juin dernier.

Ordonner en outre que les procédures faites à Pau, Bordeaux et Barbesieux, seront envoyées à M. le Procureur général impérial des Hautes-Pyrénées, à Tarbes, foyer de la conspiration, pour être jointes à la procédure principale, et être jugées par un seul jugement.

L'exposant vous prie, MONSIEUR, d'agréer l'hommage de son profond respect.

B. GERTOUX.

P. S. Ce matin 10 juillet, à mon réveil, ils m'apprennent que le rouet dont j'entends le bruit est une *machine fantastique*, et qu'au moyen de leurs cornets enchantés, ils transmettent *intérieurement* à leurs victimes toutes espèces de sons, les changent et les cadencent à volonté. Ils vomissent dans les airs des imprécations horribles, impies et exécrables. Leur puissance s'étend partout; elle est au dessus de celle de Dieu et des hommes. Ils disent qu'ils sont à *Tours* ou à *Orléans*, et puis à *Orléans* ou à *Tours*, pour troubler mes idées.

Les physiciens seuls peuvent expliquer des phénomènes aussi étranges, aussi immoraux, aussi meurtriers, et aussi destructeurs de l'ordre social.